



Chers amis,
Conformément aux statuts de notre association nous vous proposons de nous retrouver à ORLÉANS au Muséum d'Histoire Naturelle,
6 rue Marcel Proust , pour notre 36^e

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le samedi 6 octobre 2012, à 14 h 30

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Montant de la cotisation 2013 proposée : 45 euro (sans changement)
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration (ce point de l'ordre du jour sera traité au cours de l'assemblée générale extraordinaire)
- Questions diverses

Cette assemblée générale ordinaire sera immédiatement suivie par une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour :

- * **Acceptation de la fusion de l'AMAPOF avec l'AAEPF** : l'assemblée générale devra se prononcer sur l'acceptation ou non d'une fusion avec l'AAEPF.
- * **Acceptation des membres de l'AAEPF à jour de leur cotisation AAEPF 2012** : pour pouvoir prendre part à cette A.G. extraordinaire, les membres de l'AAEPF devront être à jour de leur cotisation 2012.
- * **Proposition de modification des statuts**
Article 1 : AMICALE DES MISSIONS AUSTRALES ET POLAIRES FRANÇAISES (AMAPOF)
devient : AMICALE DES MISSIONS AUSTRALES ET POLAIRES FRANÇAISES (AMAEPF)
Article 8 : Tout membre sortant est rééligible deux fois consécutivement
devient : Tout membre sortant est rééligible
- * **Délégation au C.A.** du droit de consentir les modifications éventuelles aux statuts qui seraient demandées par l'administration ou par l'évolution législative ou réglementaire.
- * **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'AMAEPF**
Le conseil d'administration comprend 21 membres au maximum. Actuellement les membres sortants (et rééligibles) de l'ancien conseil de l'AMAPOF sont au nombre de 8. Il s'agit de :
Pierre Couesnon, Jean-Claude Hureau, Hubert Lagente, Claude Launay, Monique Maillard, Philippe Mespoulhé, François Peignier et Yannick Verdenal.
Tous les autres membres de l'AMAEPF (anciens membres de l'AMAPOF et de l'AAEPF) sont électeurs et éligibles en particulier les membres de l'ancien bureau de l'AAEPF.
Les candidatures sont à adresser par écrit auprès du président avant l'assemblée générale.

Le Président *Jean-Claude HUREAU*

En cas d'impossibilité d'assister aux assemblées générales, merci de retourner le pouvoir au secrétariat de l'association : AMAPOF - BP40, 45130 Meung-sur-Loire.

pouvoir au verso

Projet soumis aux A.G. de l'AMAPOF et de l'AAEPF

Les deux associations AMAPOF (Amicale des Missions Australes et Polaires Françaises) dont le siège social est à Dry (Loiret) et l'AAEPF (Amicale des Expéditions Polaires Françaises) dont le siège social est à Paris ont des objectifs similaires : entraide entre tous leurs adhérents, maintien de liens de solidarité, promotion des régions polaires et subpolaires sud et nord (histoire, activités scientifiques, techniques, économiques et culturelles, protection de l'environnement naturel).

Déjà des actions communes ont été mises en œuvre (LETTRE d'information, réunions communes, site web, réalisation d'un annuaire 2012 commun). Il est donc proposé aux assemblées générales que les deux associations fusionnent.

Cette fusion permettrait d'avoir une meilleure visibilité auprès du public et des instances administratives. Le nombre de leurs adhérents (environ 900) aura davantage de poids s'ils sont unis en une seule association. C'est pourquoi la Fédération qui rapproche déjà les deux associations a désigné un comité de pilotage pour faire des propositions.

L'objectif qui a guidé les discussions du comité a toujours été de conserver l'avantage fiscal dont bénéficie l'AMAPOF depuis octobre 2004 (lettre du 12 octobre 2004 de l'inspecteur départemental des impôts du Loiret). C'est pourquoi le comité de pilotage a proposé de conserver les statuts de l'AMAPOF, après que l'assemblée générale y aura apporté quelques modifications de détail. Ce statut stipule que tous les adhérents reçoivent gratuitement la LETTRE d'information deux fois par an, ce qui permet à chacun, s'il est imposable, de déduire de ses revenus 66% du montant de la totalité de sa cotisation. Ce n'est pas le cas actuellement pour les adhérents à l'AAEPF qui veulent recevoir la LETTRE.

Les comptes des deux associations ont été arrêtés à la date du 31 décembre 2011 et leur approbation devrait se faire au cours des A.G. ordinaires respectives, le 6 octobre. L'actif et le passif de l'AAEPF seront définis et approuvés par l'A.G. ordinaire de l'AAEPF. Il est proposé que les comptes soient réunis en un seul et unique compte à dater du 6 octobre 2012.

Il est proposé qu'une nouvelle dénomination soit adoptée : AMAEPF (**A**micale des **M**issions **A**ustrales **E**t **P**olaires **F**rançaises). Il est proposé que tous les membres de l'actuelle AAEPF adhèrent automatiquement à cette association modifiée, à condition que leur assemblée générale extraordinaire l'accepte. Cette A.G. extraordinaire de l'AAEPF doit aussi prendre une décision de dissolution pour fusion.

Concernant le site Internet, au début juin dernier, Hubert Lagente et Guy Penazzi (nos deux webmasters des deux sites actuels de l'AMAPOF et de l'AAEPF) ont passé trois jours à travailler ensemble, pour mettre au point un nouveau site, celui de l'AMAEPF (<http://www.amaepf.fr>, les domaines .com et .eu étant réservés par la même occasion). Les deux sites précédents amapof.fr et aaepf.org ne seront plus mis à jour, mais des renvois seront faits automatiquement vers amaepf.fr au cas où quelqu'un veuille encore les interroger. Dans un premier temps le nouveau site reprendra une synthèse des documents et informations de chacun des sites amapof.fr et aaepf.org.

L'association modifiée devra organiser des élections pour nommer un conseil d'administration qui désignera lui-même un bureau. Tous les membres de l'AAEPF et de l'AMAPOF sont électeurs et éligibles. L'association a besoin de volontaires (membres ou non du conseil d'administration) pour assurer un certain nombre de fonctions : webmaster(s), rédacteurs de la LETTRE, lecteurs correcteurs des manuscrits, secrétaire des réunions, responsable de la boutique et/ou des commandes, responsables des réunions régionales, etc.

Le Président de l'AMAPOF

Jean-Claude HUREAU

Le Président de l'AAEPF

Claude BACHELARD

~~~~~  
**pouvoir**

---

**POUVOIR**      **AMICALE DES MISSIONS AUSTRALES ET POLAIRES FRANCAISES**

**Je soussigné :** ..... Membre actif de l'Association et à jour de mes cotisations

**Donne pouvoir à :** ..... pour voter en mon nom et place aux assemblées générales  
**ordinaire et extraordinaire** du 6 octobre 2012

**Date :** .....

**Signature :**

faire précéder la signature par la mention : «Bon pour pouvoir»